

Au nom de la loi

Aujourd'hui, organiser des activités nature n'est pas sans difficultés : qui est responsable, qu'a-t-on droit de faire, quelles précautions doit-on prendre ? Le livret « *Au nom de la loi* » aborde divers points de la législation pour vous permettre de sortir l'esprit tranquille !

Une aide précieuse

Suite aux appels de divers clubs CPN, associations, communes ou particulier « désespérés » de ne savoir ce qu'ils pouvaient ou non faire lors de leurs activités nature, la FCPN a résumé de manière concise et pratique – le tout servi avec une pointe d'humour - les questions qui reviennent le plus souvent en s'appuyant sur les textes de loi ainsi que sur l'avis éclairé d'un assureur.

10 questions récurrentes

- Dois-je ou non faire une déclaration « d'accueil de loisirs » ?
- Quelles sont les réglementations à suivre pour organiser : un séjour cours ?
- une sortie nocturne avec bivouac ?
- des activités dans mon local ?
- Qui est responsable lors des voyages (en voiture, à pied, en vélo) ?
- Que dois-je savoir pour mener une sortie grand public ?
- Événementiel : mes droits en ce qui concerne l'ouverture d'une buvette, l'utilisation de musique et la projection de vidéos.
- Pique-nique et cuisine buissonnière.
- Puis-je demander une subvention pour organiser mon activité ?
- Ai-je le droit de cueillir et de capturer des espèces pour les étudier ?

La question à Dédé JS

Q : Avec les enfants de l'accueil de loisirs, nous avons créé un jardin potager. Avons-nous le droit d'en consommer les légumes ?
R : Oui



Au nom de la loi

Un livret pratique

Renseignements pratiques

Titre
Au nom de la loi

Réalisation
Fédération des Clubs CPN

Caractéristiques techniques
52 pages, 15 x 21 cm, intérieur noir et blanc. Pour tout public curieux de nature, en toute sécurité.

Prix
5 € (+ frais d'envoi)

Pour commander



Fédération des clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature)

Depuis 1983, la FCPN, association à but non lucratif, contribue à développer les clubs nature et la culture naturaliste. Elle fédère plus de 400 clubs en France et à l'étranger. Son crédo : promouvoir l'école buissonnière, autrement dit connaître la nature... pour mieux la protéger bien sûr !

www.fcpn.org

Bref, vous y trouverez tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la législation sans devoir consulter les 135 000 articles de loi concernant les activités nature !

Contact presse | Laëtitia Garlantézec
03 24 30 29 35, presse@fcpn.org

Fédération des clubs **Connaître et Protéger la Nature**

La maison des CPN - 08240 BOULT-aux-BOIS
Tél : 03 24 30 21 90 - Fax : 03 24 71 71 30 - info@fcpn.org
www.fcpn.org

